

Il nous appartient de faire en sorte qu'on donne les meilleurs soins possibles à ces victimes, que leurs besoins soient satisfaits dans la plus large mesure, puis d'assurer, autant qu'il est possible de le faire, qu'une semblable tragédie ne se reproduise jamais plus.

Mais il nous faut également ne pas oublier que la thalidomide reste toujours un bon médicament. Ce sont ses effets secondaires, comme l'ont indiqué des preuves subséquentes, qui peuvent être dangereux. Le médicament provoque le sommeil rapidement et sans effet nocif, mais nous avons appris que nous ne devons jamais l'utiliser pendant la grossesse.

Je ne parle pas en défenseur de la thalidomide, mais il est nécessaire d'indiquer que même un remède ordinaire contre les maux de tête peut être dangereux et provoquer la mort s'il est employé à tort.

Il n'existe pas de médicaments absolument inoffensifs. Il faut évaluer le facteur de sécurité d'après la valeur de la drogue en regard de ses dangers connus.

La pénicilline est un exemple. Elle a sauvé des millions de vie. Mais quelques personnes ne l'ont pas supportée et en sont mortes. Devrions-nous empêcher la vente de la pénicilline au Canada?

Il faut permettre aux Canadiens de bénéficier de tous les avantages des découvertes scientifiques—et il y en a eu beaucoup ces dernières années—mais il faut également qu'ils soient protégés.

Lorsqu'on ne peut éviter les risques, ces risques doivent être ramenés autant que possible au point où le résultat sera un progrès de la santé et non un compromis avec la souffrance.

Ce Comité a été établi par le gouvernement à deux fins: on lui demande de faire enquête et rapport sur:

- a) la loi et les pratiques relatives à la surveillance de l'introduction, de la vente et de l'utilisation des drogues;
- b) les dangers qui proviennent de la contamination des aliments par les produits chimiques employés pour détruire les mauvaises herbes, les insectes et autres parasites.

Le président, à ce que je crois comprendre, a indiqué que le Comité essaiera de s'occuper d'abord de la question des drogues et c'est également ce que je vais faire aujourd'hui.

Je suivrai évidemment les discussions avec un très grand intérêt. Je serais heureux de revenir à une date ultérieure pour expliquer en détail le rôle du Ministère en ce qui concerne la protection des Canadiens contre la contamination chimique.

Les deux questions méritent une attention exclusive et je recommande au Comité de les étudier autant que possible séparément.

La responsabilité d'assurer à chaque Canadien la plus grande protection dans l'emploi des médicaments est une responsabilité dont aucune division du gouvernement ne peut prendre entièrement la charge. Il faut que la tâche soit partagée avec les fabricants de médicaments, la profession médicale, les pharmaciens et même les citoyens canadiens.

Le rôle du gouvernement n'est ni de retarder ni de refuser les avantages qu'offre la science aux Canadiens, mais de s'assurer que les médicaments ne soient mis sur le marché qu'après qu'on aura pris toutes les précautions raisonnables pour mettre la profession médicale au courant de tout risque ou effet secondaire qui pourrait en découler.

Nous nous sommes toujours efforcés de rendre les médicaments moins dangereux.